

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**SUBVENTION "PANIERS DE NOS
VILLES"**

Délibération : **09.2014.075**

Transmis en préfecture le :

6 octobre 2014

Séance du : **30 septembre 2014**

Compte-rendu affiché le **7 octobre 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **24 septembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Membres absents excusés à la séance :

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVault (jusqu'au point 2)

Pouvoirs :

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed GUOUGUENI

En 2013, la Ville s'est engagée dans le dispositif paniers de nos villes d'une part en entrant dans le capital de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), d'autre part en subventionnant l'action pour sa mise en œuvre sur une année.

Ce projet permet à toute personne, notamment salariée ou connaissant des difficultés de déplacement, d'acheter en ligne les produits des commerces au même prix qu'en boutique et de se faire livrer à domicile ou en point relais.

Au terme d'une année, le bilan positif et encourageant s'entend comme une action répondant à un besoin en terme de bassin de vie.

En effet, l'offre et la demande se rencontrent : près d'une quinzaine de boutiques a adhéré en moins d'un an (d'autres sont en cours de souscription) qui représente diverses catégories : bouchers-charcutiers, cavistes, primeurs, bien-être, fleuristes, mais également six commerçants non sédentaires des marchés Bio et mixtes (fromagers, bouchers, poissonniers ...). Cette offre saint-genoise diversifiée attire notamment les salariés qui ne peuvent fréquenter les commerces de proximité et les marchés.

Concernant la clientèle, sur 1 315 inscrits, 405 sont Saint-Genois et 96 sont des clients réguliers. Géographiquement, la clientèle qui consomme chez les commerçants de la ville sur le site réside essentiellement sur la commune mais également sur d'autres, comme Oullins. La clientèle de la commune, qui représente 1/3 du fichier client, est majoritairement une population entre 35 et 50 ans et son panier moyen est supérieur à l'oullinois (65 € contre 55€).

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **POURSUIVRE** l'action « Paniers de nos villes»;
- **ATTRIBUER** 3 250 € à la SCIC porteuse du dispositif afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action sur 2014;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 32 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0

Le Maire,



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus s'étant ABSTENU

La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon